

DECRET N° 89-215 du 5 Juin 1989

portant nomination de Directeurs
au Ministère du Développement Rural
et de l'Action Coopérative.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- WU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- WU Le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- WU Le décret N° 84-478 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative,
- SUR proposition du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en sa séance du 2 Mai 1989,
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 3 Mai 1989,

DECRETE :

Article 1er. - Les Camarades dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après au Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative.

- Directeur de l'Agriculture

Camarade Pascal GOUTON

- Directeur de l'Action Coopérative

Camarade Grégoire HOUADJETO

.../...

- Directeur de l'Office National des Céréales (ONC)

Camarade Françoise SODOKPA.

Article 2.- Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, abroge toutes les dispositions antérieures contraires, et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 5 Juin 1989

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative


Didier DASSI


Kodja GANDONOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 SGCEN 4 MDRAC-MF 8
AUTRES MINISTERES 14 CEAP 6 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 10 IGE 3 SPD 1
GCONB 1 DCCT 1 UNB-FASJEP 2 DPE-DLC-INSAE 3 BN-DAN 2 JORPB 1.-